

ARRÊTÉ N°144/2025

Interdiction de Stationner Rue Sainte-Anne Du 27 Septembre à 18h00 au 28 Septembre 2025 à 21h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de la manifestation « les Virades de l'Espoir » située sur le site de La Maison Blanche rue Sainte-Anne et afin de fluidifier la circulation routière, le stationnement à proximité de l'espace associatif des Charrières ainsi que sur le bord de la chaussée rue Sainte-Anne sera interdit du samedi 27 septembre 18h00 au dimanche 28 septembre 2025 à 21h00.

<u>ARTICLE 2</u>: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'association organisatrice.

<u>ARTICLE 3</u>: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'association Vaincre la mucoviscidose.

Fait à QUÉVERT, le 16/09/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ